

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1769

3 août 2011

SOMMAIRE

3 I Finance S.A.	84882	Lafor 1 S.à r.l.	84909
AMICORP Luxembourg S.A.	84866	Lasheid S.A.	84909
Ashmore SICAV 2	84904	Lombard Odier Funds III	84875
CAM Immobilière S.A.	84912	Lombard Odier Recovery Convertible Bond Fund	84875
CAM Immobilière S.A.	84912	LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l.	84872
ECF London Office S.à r.l.	84866	Luxatlas	84905
ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l.	84868	Luxavie S.à r.l.	84911
Eco-Chemical S.à r.l.	84868	Luxco Properties 7 Sàrl	84906
EGTS-LUX S.à r.l.	84886	Luxmaster S.A.	84910
Espace et Paysages	84868	McAfee Financial Holdings S.à r.l.	84883
Fortune Investissement S.A.	84871	Mijan S.A.	84887
Forworx Group S.A.	84876	National Steel S.A.	84866
Forworx Luxembourg S.à r.l.	84891	Nex-Foto Capital S.A.	84905
GERP Luxembourg S.à r.l.	84871	Nizi International S.A.	84897
GK International Tax Consulting, Sàrl ...	84876	Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l.	84880
Hereford Funds Advisory S.à r.l.	84872	Panlogistic S.A.	84910
Hilconstruct S.A.	84878	PPF Lux S.à r.l.	84879
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A.	84877	Praga S.A.	84871
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A.	84892	Pro'Administra S.à r.l.	84907
I-Am-Invest S.A.	84869	Procter & Gamble International S.à r.l. ...	84897
ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.	84892	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	84900
Ifigenia S. à r.l.	84895	Propus S.à r.l.	84869
Immo-Domino S.A.	84896	Segeco S.A.	84900
Influence Europe S.A.	84899	Sinf SPF S.A.	84877
Infracis S.à r.l.	84886	Symbio S.à r.l.	84879
ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.	84893	The Glove Technology	84907
INSIDE group	84903	TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l.	84912
Jefferson Investholding S.A.	84903	Valad Luxembourg S.A.	84905
JK Concept	84904	Xantra S.A.	84895
JPMorgan Funds	84904		
Kalista Developments S.A.	84905		

ECF London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 156.742.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Richard James, avec adresse à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011074039/15.

(110082269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

National Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.411.

EXTRAIT

L'Assemblée Annuelle des Actionnaires tenue en date du 10 mai 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le mandat de Rubens Dos Santos en tant qu'administrateur de la société est renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2017;

- Le mandat de Clarice Steinbruch en tant qu'administrateur de la société est renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2017;

- Le mandat de Wim Rits en tant qu'administrateur de la société est renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2017;

- Le mandat de Galina Incorporated en tant que commissaire aux comptes de la société est renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074163/19.

(110082570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Amicorp Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49731 et constituée suivant acte reçu par le notaire Franck MOLITOR de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 4 avril 1995 (la "Société").

Les statuts la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné le 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 26 mai 2008 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Aurore DARGENT, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mombaya KIMBULU, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- étendre l'objet de la Société aux activités prévues aux articles 25, 29, 29-1, 29-2 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier et, afin de refléter ce changement, de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante: La société a pour objet les activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de domiciliation (y inclus la tenue des livres), de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale. Elle recrutera, engagera et rémunérera toutes personnes spécialement qualifiées à ces fins. Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporaire ou de façon permanente. La société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites. Elle pourra agir conformément aux articles 25, 29, 29-1, 29-2 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier comme: - agent teneur de registre; - domiciliataire de sociétés; - agent de communication à la clientèle; - agent administratif du secteur financier, et - professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'étendre l'objet de la Société aux activités prévues aux articles 25, 29, 29-1, 29-2 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier et, afin de refléter ce changement, de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura dorénavant suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de domiciliation (y inclus la tenue des livres), de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle recrutera, engagera et rémunérera toutes personnes spécialement qualifiées à ces fins.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporaire ou de façon permanente.

La société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

Elle pourra agir conformément aux articles 25, 29, 29-1, 29-2 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier comme:

- agent teneur de registre;
- domiciliataire de sociétés;
- agent de communication à la clientèle;
- agent administratif du secteur financier, et
- professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés.»

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aurore Dargent, Sophie Mathot, Mombaya Kimbulu, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2011. LAC / 2011 / 23080. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076021/93.

(110085511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.567.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Richard James, avec adresse à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011074040/15.

(110082268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Eco-Chemical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.166.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre ECO-CHEMICAL SARL, N° immatriculation: B 143.166 et la Fiduciaire Treuconsult S.A., N° immatriculation: B 135.196 est résiliée. Le siège social jusqu'alors fixé au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2011.

Fiduciaire Treuconsult S.A.

Référence de publication: 2011074041/13.

(110082686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Espace et Paysages, Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 93.260.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 75, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au 12, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 10 mai 2011.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011074045/16.

(110082046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

I-Am-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.394.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 6 juin 2011 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 6 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 6 juin 2011.

Pour I-AM-INVEST S.A.

Référence de publication: 2011077818/25.

(110086816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Propus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 2A, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg B 161.063.

STATUTS

L'an deux mil onze.

Le douze mai.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Nelly DEBECKER, gérante, née à Bruxelles (B), le 15 juillet 1951, demeurant à L-5421 Erpeldange/Bous, 2A rue de Rolling;

2) Monsieur Guy René Georges GEFFROY, né à Luxembourg, le 20 août 1958 (Matricule No. 19580820215), demeurant à L-5960 Itzig, 72 rue de l'Horizon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «PROPUS S.à.r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Erpeldange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation, le commerce en gros et en détail de marchandises de toutes sortes, y compris les métaux précieux, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (EUR 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Nelly DEBECKER, préдите:	60 parts sociales
- Monsieur Guy René Georges GEFFROY, prédit:	40 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Us peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EUR 1.250.-).

Assemblée générale.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5421 Erpeldange/Bous, 2A rue de Rolling;
- Est nommée gérante Madame Nelly DEBECKER, préдите.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Debecker, Geffroy, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6523. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 23 mai 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011074741/75.

(110082204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Praga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.696.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 février 2011

Cinquième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Actionnaire Unique décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, né à LUXEMBOURG le 23/09/1955, domicilié professionnellement 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ayant désormais son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne pour une période de six ans Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne pour une période de six ans Monsieur Pierre LENTZ, né à LUXEMBOURG le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRAGA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086854/29.

(110098183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Fortune Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.283.

—
Le 23 mai 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société FORTUNE INVESTISSEMENT S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011074066/12.

(110082048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61749 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074075/10.

(110082698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Members of the Company held on 19 January 2011 at the registered office of the Company.

The meeting decided to reappoint the Board of Managers and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Mark Henderson, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Managers and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Associés de la Société qui s'est tenue en date du 19 janvier 2011 à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les gérants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les gérants sont:

- M. Anthony Galliers-Pratt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Mark Henderson, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Associés.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

A. Galliers-Pratt / M. Henderson

Référence de publication: 2011086688/32.

(110097578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 702.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.313.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 18 May 2011,

AND

Morinomiya Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 18 May 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.313, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published with the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2316 on 23 September 2008, amended several times since and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, dated 17 May 2011, not yet published with the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 700,500 (seven hundred thousand five hundred euro) by an amount of EUR 1,750 (one thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 702,250 (seven hundred and two thousand two hundred fifty euro) by the issuance of 14 (fourteen) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 71.15 (seventy-one euro and fifteen cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 700,500 (seven hundred thousand five hundred euro), represented by 5,603 (five thousand six hundred three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 1,750 (one thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 702,250 (seven hundred and two thousand two hundred fifty euro), represented by 5,617 (five thousand six hundred seventeen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 14 (fourteen) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 71.15 (seventy-one euro and fifteen cent).

Morinomiya Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 14 (fourteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 1,821.15 (one thousand eight hundred twenty-one euro and fifteen cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 5,617 (five thousand six hundred seventeen) ordinary shares and Morinomiya Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 702,250 (seven hundred and two thousand two hundred fifty euro), represented by 5,617 (five thousand six hundred seventeen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 mai 2011,

ET

Morinomiya Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 18 mai 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.313, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2316 en date du 23 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises depuis et pour la dernière fois par un acte de Me Carlo Wersandt du 17 mai 2011, non encore publié auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 700.500 (sept cent mille cinq cents euros) par un montant de EUR 1.750 (mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 702.250 (sept cent deux mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 14 (quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 71,15 (soixante et onze euros et quinze cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 700.500 (sept cent mille cinq cents euros), représenté par 5.603 (cinq mille six cent trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 1.750 (mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 702.250 (sept cent deux mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.617 (cinq mille six cent dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 14 (quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant EUR 71,15 (soixante et onze euros et quinze cents).

Morinomiya Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 14 (quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR

1.821,15 (mille huit cent vingt et un euros et quinze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. 5.617 (cinq mille six cent dix-sept) parts sociales ordinaires et Morinomiya Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 702.250 (sept cent deux mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.617 (cinq mille six cent dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. LAC/2011/23438. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072886/159.

(110081043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

LO Funds III, Lombard Odier Funds III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. LO Recovery Bond Fund, Lombard Odier Recovery Convertible Bond Fund).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Rectificatif du dépôt L100108960 déposé le 21/07/2010

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Me Anne Baudoin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de l'actionnaire unique à savoir AMUNDI, ayant son siège social au 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, lors de l'assemblée de la société Lombard Odier Funds III, en abrégé LO Funds III (anciennement Lombard Odier Recovery Convertible Bond Fund en abrégé «LO Recovery Convertible Bond Fund», en date du 18 juin 2010, en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée au procès-verbal d'assemblée reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010, Relation: LAC/2010/28329 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, en date du 21 juillet 2010 L100108960.

La partie comparante déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur formelle s'est glissée dans l'Article 10 des statuts quant à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

En fait il est stipulé que l'assemblée générale annuelle se tiendra à 11 heures le dernier vendredi du mois de mars, or l'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de février à 11 heures.

Dès lors l'article 10 des statuts dans les versions anglaise et française est à lire comme suit:

Version anglaise

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday in February at 11 a.m Luxembourg time and for the first time on 24 February 2011. If such day is not a bank business day in Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Version française

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de février à onze heures (11h00) et pour la première fois en date du 24 février 2011. Si ce jour est un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable luxembourgeois suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir à l'heure et au lieu spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BAUDOIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. Relation: LAC/2011/8600. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011072864/50.

(110080975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

GK International Tax Consulting, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6251 Scheidgen, 32, rue Rosswinkel.

R.C.S. Luxembourg B 130.968.

Remplace la 1^{ère} version (art. 6bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS) numéro de dépôt RCS L110080195.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074080/11.

(110082785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FORWORX GROUP S.A.», ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.224, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 665 du 31 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 402 du 15 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 13-15, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 13-15, Parc d'Activités, L-8308 Capellen de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23515. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011079985/47.

(110088961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074083/10.

(110082057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Sinf SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.913.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le treize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SINF SPF S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 615 du 9 août 2001,

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 411 du 2 mars 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79913.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Approbation des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur.

2.- Clôture de la Liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société.

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22585. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072991/57.

(110081005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Hilconstruct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 141.736.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 mai 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2013:

- Monsieur Klaus BALTES, 40, am Nussbaum, D-54296 Trèves

Administrateur -Délégué et Président du Conseil d'Administration, Administrateur

- Monsieur Marc HILGERT, demeurant 22a, rue de la gare, L-8471 Eischen, Administrateur-

- Monsieur Henri HILGERT, employé privé, 38, rue de Kopstal L-8291 Meispelt, Administrateur

- Marie-Josée KNEPPER employée privée, 38, rue de Kopstal L-8291 Meispelt, Administrateur
- Mireille HILGERT, licenciée en communications appliquées, 7, rue Basse, L-8313 Capellen, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011074084/18.

(110082769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Symbio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.211.395,28.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

Aux termes d'une convention de séquestre en date du 11 décembre 2009, il résulte qu'AIM Services S.à r.l. a transféré, avec effet au 19 avril 2011, 1.608.240 parts sociales de catégorie A détenues dans la Société à Flanderit Holding AB.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

AIM Services S.à r.l.	7.326.545 parts sociales de catégorie A
	4.000.000 parts sociales de catégorie B
Landtek Corporation	6.265.838 parts sociales de catégorie C
CapMan Equity VII A L.P.	5.338.336 parts sociales de catégorie B
Flanderit Molding AB	67.547.145 parts sociales de catégorie A
Symbio Investment Corp.	25.615.231 parts sociales de catégorie B
CapMan Equity VII C L.P.	2.243.399 parts sociales de catégorie B
CapMan Equity Sweden KB	2.283.795 parts sociales de catégorie B
Maneq 2005 AB	519.239 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Symbio S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2011076382/23.

(110085116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

PPF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 101.390.

Extrait des décisions de l'associé unique

L'an 2011, le 13 mai, l'associé unique a pris en sa qualité d'assemblée générale les résolutions suivantes:

Résolution 1:

L'associé unique décide de nommer à effet du 1^{er} juillet 2011, Monsieur Alain SCHNAPPER, né le 28 janvier 1963 à Paris (8^{ème}) (F), demeurant actuellement à F-75014 PARIS, 52 bd Saint-Jacques, en qualité de gérant technique de la société uniquement pour la partie de son objet consistant au transport public de marchandises, en remplacement de Monsieur Benjamin RICARD.

Résolution 2:

Le gérant technique nommé a pouvoir d'engager la société dans le cadre du transport public de marchandises par sa signature individuelle.

Pétange, le 26 mai 2011.
Pour extrait conforme
La société

Référence de publication: 2011076341/20.

(110085229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.692.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 132.987.

In the year two thousand eleven, on the 24th of May.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There Appear:

Pamoja Business Holdings sàrl, a company having its registered office at 5 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies section B under registration number 157.792, hereinafter represented by Mrs Karine MASTINU and Mr Charles DURO, both managers of the company with full power to bind it.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à.r.l.", having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on October 4th, 2007 before Maître Gérard LECUIT Notary, residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2725 of November 27th, 2007, deed modified for the last time on December 29th, 2010 before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 931 of May 7th, 2011, Register of Trade and Companies section B under registration number 132.987 (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is fixed at one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.687.500,-) represented by sixty seven thousand five hundred (67.500) shares of twenty-five Euro (EUR 25,-) each.

III. The agenda is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of five thousand Euro (EUR 5.000,-) so as to raise it from its current amount of one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.687.500,-) to the amount of one million six hundred and ninety two thousand five hundred Euro (EUR 1.692.500,-) by the issuance of two hundred (200) new shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription by the sole shareholder, the company Pamoja Business Holdings Sàrl, with registered office at 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, of the two hundred (200) new shares and payment by contribution in cash;

3. Amendment of article 6 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5.000,-) so as to raise it from its current amount of one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.687.500,-) to the amount of one million six hundred and ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 1.692.500,-) by the issuance of two hundred (200) new shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The two hundred (200) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each have been subscribed and entirely paid up by the sole shareholder, the company Pamoja Business Holdings Sàrl, with registered office at 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, by a contribution in cash.

The amount of five thousand Euro (EUR 5.000,-) has been consequently at the disposal of the Company, as was certified to the attesting notary public.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the bylaws has been amended and will now be read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one million six hundred and ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 1.692.500,-), represented by sixty-seven thousand seven hundred (67.700) shares of twenty-five Euro (EUR 25,-) each."

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.100.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant le soussigné Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pamoja Business Holdings Sàrl, une société ayant son siège social au 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le n°157.792, représentée aux fins des présentes par Maître Karine MASTINU et Maître Charles DURO, tous deux gérants avec pouvoir d'engager la société.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à.r.l.", ayant son siège social au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du 4 octobre 2007 par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2725 du 27 novembre 2007, et modifié pour la dernière fois le 29 décembre 2010 par devant Maître Edouard DELOSCH Notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 931 du 7 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le n°132.987 (ci-après la "Société"),

II. Le capital social de la Société est fixé à un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.687.500,-) représenté par soixante sept mille cinq cents (67.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.687.500,-) au montant de un million six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.692.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par l'associé unique la société Pamoja Business Holdings Sàrl, ayant son siège social au 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, de deux cents (200) nouvelles parts sociales et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.687.500,-) au montant de un million six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.692.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les deux cents (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique la société Pamoja Business Holdings Sàrl, ayant son siège social au 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, par un apport en numéraire.

Le montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) a ainsi été mis à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.692.500,-) représenté par soixante sept mille sept cents (67.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.100.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a avec Nous notaire signé la minute.

Signé: K. Mastinu, C. Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2011. Relation: EAC/2011/6915. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p. (signé): Tania THOMA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073643/127.

(110081322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

3 I Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.880.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L100152253

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011083429/35.

(110093462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McAFEE SECURITY S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.931 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "McAFEE FINANCIAL HOLDINGS S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 0049 dated 8 January 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.932 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 16 December 2009, published in the Mémorial C number 263 dated 6 February 2010.

II.- That the 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article seven of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company by the following provisions to such article:

" Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this meeting, have been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McAFEE SECURITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.931 (l' "Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle sise au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "McAFEE FINANCIAL HOLDINGS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg constituée

par acte notarié dressé en date du 3 décembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire public avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 0057 du 8 janvier 2010 (la "Société") et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.932.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié dressé en date du 16 décembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C numéro 263 du 6 février 2010.

II.- Que les 20.001 (vingt mille et une) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Modification de l'article sept des statuts de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurants à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société par les dispositions suivantes:

« Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer tout ou partie de ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Si désiré, ces acomptes sur dividendes peuvent être revus par un auditeur indépendant.
- Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par via téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication autorisant tous les gérants participant à la réunion à se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à approximativement [•] EUR 2.000.-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21817. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011073608/187.

(110081391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Infracis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.749.

En vertu d'un contrat d'apport de parts sociales, Terrix Limited, l'associé unique de la Société a cédé 40.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Infracis S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.755.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Infracis S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011074089/16.

(110082068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

EGTS-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3917 Mondcrange, 20A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 160.136.

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas CLAUDEL, employé privé, né à Saint-Dié (France) le 22 octobre 1978, demeurant à F-88650 Mandray, 235, route du Chaudfour, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "EGTS-LUX S.à r.l." (numéro d'identité 2011 24 12 299), avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2011, en voie de publication au Mémorial C,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue à L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Mondercange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: CLAUDEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 mai 2011. Relation: CAP/2011/1953 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011081059/38.

(110089034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Mijan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.949.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A COMPARU:

La société de droit panaméen "The AMS Foundation", avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de "MIJAN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille euros (165.000,-EUR), représenté par cent soixante-cinq (165) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associp ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mercredi du mois de juin à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi SPF.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "The AMS Foundation", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-cinq mille euros (165.000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.400,-EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville le 08 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé président du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2016.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes: La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2016.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE. Fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070630/226.

(110078376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Forworx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.373.

L'an deux mil onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FORWORX GROUP S.A., ayant son siège social à 13-15, parc d'Activités, L-8308 Capellen, Ici représentée par Madame Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société FORWORX Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 372 du 13 février 2008.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social à 13-15, parc d'Activités, L-8308 Capellen et décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le siège social de la société est fixé à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23517. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011079987/33.

(110088962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

ICAP 2005 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.705.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 mai 2011 que:

- Luca Gallinelli a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat;
- l'assemblée a nommé comme nouveau gérant Norbert Hengesch, employé privé, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) le 20 janvier 1948, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2011074090/16.

(110082494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

—
Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 10 May 2011:

The meeting decided to appoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Dr. Michael L. Werner, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- Mr Alfons Thöny, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- Mr Rolf Diderrich, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Michael Stutz, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- Mr Philipp Marxer, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 10 mai 2011 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de élire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Dr. Michael L. Werner, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- M Alfons Thöny, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz
- M Rolf Diderrich, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Michael Stutz, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach
- M Philipp Marxer, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Michael Werner / Alfons Thöny

Directors/Administrateurs

Référence de publication: 2011086681/38.

(110097652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.084.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.085, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 25th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 dated November 18th, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on July 19th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1938 dated September 18th, 2010.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (100.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and four hundred euro (12.500.-EUR) to twelve thousand and five

hundred euro (12.600.-EUR), by issuing one (1) new part with a par value of one hundred euro (100.-EUR), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner "ING RE NPF Soparfi C S.à r.l." declares to subscribe the one (1) new part and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.-EUR), together with a total issue premium of nine hundred seventy-five thousand four hundred and twenty-two euro (975.422.- EUR) so that the amount of nine hundred seventy-five thousand five hundred and twenty-two euro (975.522.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand and six hundred euro (12.600.-EUR) represented by one hundred twenty-six (126) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.085, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 18 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1938 du 18 septembre 2010.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à douze mille six cents euros (12.600.- EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, la (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et entièrement libérée en espèces a été souscrite par l'associé «ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.», ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-deux euros (975.422.- EUR) de sorte que le montant de neuf cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-deux euros (975.522.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. LAC/2011/25483. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077192/101.

(11008247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ifigenia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 383.625,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.755.

Extrait de la résolution prise par les membres du conseil de gérance en date du 13 mai 2011

Lors de la réunion du Conseil de Gérance, il a été décidé:

De transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011074091/14.

(110082684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Xantra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.128.

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «XANTRA S.A.», ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58128, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 4 juin 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Danielle SCHULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Echange des mille cent dix (1.110) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les mille cent dix (1.110) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5 (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 165.200.-) divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, D. SCHULLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 mai 2011. Relation: EAC/2011/6051. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011073033/58.

(110080417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Immo-Domino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 114.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074093/10.

(110082678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Nizi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/05/2011

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Nizi International S.A. tenue en date du 11 mai 2011 que:

'1) Nomination administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012:

M. Dag Teigland, domicilié au 30 Aasveien NO-1369 Stabekk (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

M. Kjetil Holta, domicilié (adresse professionnelle) Drammensveien 35 NO-0271 Oslo (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012,

M. Dag Fladby, domicilié (adresse professionnelle) au Drammensveien 35 NO-0271 Oslo (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012,

M. Olivier Le Bihan, domicilié (adresse professionnelle) au 26 Chemin Baraban CH-1256 Troinex (Suisse), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012,

M. Matthew A. Wood, domicilié (adresse professionnelle) 4040 Embassy Parkway Suite 140 - Akron Ohio 4433 (USA), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012,

'2) Nomination Réviseur d'entreprise

BDO Audit S.A. (B147570) sis 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été élu réviseur de la société pour 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Capellen, le 8 juin 2011.

Ulf Berg / Michael Haller.

Référence de publication: 2011082389/26.

(110092524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared:

"Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-two thousand six hundred twenty-one US Dollars (USD 22,621.-), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B108875 ("P&G Luxembourg Global"),

duly represented by Mrs Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 May 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one billion eight hundred ninety seven million two hundred seventeen thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 1,897,217,950.-), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B92036 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial on 17 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 349 of 1st April 2003. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5th February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 602 of 22nd March 2010.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company from its present amount of one billion eight hundred ninety seven million two hundred seventeen thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 1,897,217,950.-) up

to one billion eight hundred ninety seven million two hundred eighteen thousand US Dollars (USD 1,897,218,000.-) by the issue of one (1) share, having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-).

There appeared Mrs Alexandra Pizzo, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of P&G Luxembourg Global, prequalified, on the basis of the above-mentioned proxy, to the newly issued share.

The share so subscribed has been paid by a contribution in kind consisting in one million five hundred forty-eight thousand three hundred (1,548,300) ordinary shares, with a par value of five euro and sixteen cents (EUR 5.16) each, of Procter & Gamble Italia S.P.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Viale Giorgio Ribotta 11, Roma 00100, Italy, registered with the trade and companies register of Rome under number 00439220583.

The value of the contribution in kind made by P&G Luxembourg Global is set at two hundred twenty-two million one hundred twenty-six thousand one hundred forty-four US Dollars (USD 222,126,144.-), representing fifty US Dollars (USD 50.-) for the share capital and two hundred twenty-two million one hundred twenty-six thousand ninety-four US Dollars (USD 222,126,094.-) for the share premium.

The proofs of the existence and of the value of the contribution in kind made by P&G Luxembourg Global in a total amount of two hundred twenty-two million one hundred twenty-six thousand one hundred forty-four US Dollars (USD 222,126,144.-) have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the sole partner decides to amend the article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

Art. 5. «The Company's corporate capital is set at one billion eight hundred ninety seven million two hundred eighteen thousand US Dollars (USD 1,897,218,000.-) represented by thirty seven million nine hundred forty four thousand three hundred sixty (37,944,360) shares of a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, fully subscribed and entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

A comparu:

«Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec un capital social de vingt-deux mille six cent vingt- et-un US dollars (USD 22.621.-), ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B108875 («P&G Luxembourg Global»),

ici représentée par Madame Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 mai 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de «Procter & Gamble International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec un capital social d'un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-sept mille neuf cent cinquante US dollars (USD 1.897.217.950.-), ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B92036 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 1^{er} avril 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 22 mars 2010.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-sept mille neuf cent cinquante US dollars (USD 1.897.217.950,-) à un montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-huit mille US dollars (USD 1.897.218.000,-) par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-).

A comparu Madame Alexandra Pizzo, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de P&G Luxembourg Global, préqualifiée, sur base de la procuration susmentionnée, la part sociale nouvellement émise.

La part sociale ainsi souscrite a été libérée par un apport en nature consistant en un million cinq cent quarante-huit mille trois cents (1.548.300) actions ordinaires, avec une valeur nominale de cinq euros et seize cents (EUR 5,16) chacune, de Procter & Gamble Italia S.P.A., une société constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social à Viale Giorgio Ribotta 11, Roma 00100, Italie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Rome, sous le numéro 00439220583.

Le montant de l'apport en nature effectuée par P&G Luxembourg Global est fixé à deux cent vingt-deux millions cent vingt-six mille cent quarante-quatre US dollars (USD 222.126.144,-) représentant cinquante US dollars (USD 50,-) pour le capital social et deux cent vingt-deux millions cent vingt-six mille quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 222.126.094,-) pour la prime d'émission.

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport en nature effectué par P&G Luxembourg Global d'un montant total de deux cent vingt-deux millions cent vingt-six mille cent quarante-quatre US dollars (USD 222.126.144,-) ont été soumises au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-huit mille US dollars (USD 1.897.218.000,-) représenté par trente-sept millions neuf cent quarante-quatre mille trois cents soixante (37.944.360) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PIZZO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 mai 2011. Relation: EAC/2011/6052. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011073659/124.

(110081544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Influence Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.236.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, et le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société

INFLUENCE EUROPE S.A.

Référence de publication: 2011074097/16.

(110082824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Segeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 56, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 58.501.

Extrait de l'assemblée générale en date du 06 juin 2011

L'assemblée approuve les démissions de Monsieur Guy Lanners, administrateur et de Monsieur André Merker, administrateur - délégué et renouvelle les mandats des administrateurs de Monsieur Jean Miltgen, de Madame Elisabeth Miltgen et de Madame Berthy Schaus, ainsi le mandat de l'administrateur - délégué Monsieur Jean Miltgen pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Administrateurs:

- Monsieur Jean Miltgen, demeurant au 9, rue Principale à Schrondeweiler
- Madame Berthy Schaus, demeurant au 9, rue Principale à Schrondeweiler
- Madame Elisabeth Miltgen, demeurant au 56 Kuelebiert à Luxembourg.

Administrateur - délégué:

- Monsieur Jean Miltgen, demeurant au 9, rue Principale à Schrondeweiler
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2011082458/22.

(110092542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Procter & Gamble Nordic LLC", a company incorporated and existing under the laws of United States of America, having its registered office at One Procter & Gamble Plaza, USA – 45202 Cincinnati, Ohio, registered with the Registrar of Companies under number 31-1360764 ("P&G Nordic LLC"),

duly represented by Mrs Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cincinnati, on 5 May 2011.

- "Procter & Gamble Eastern Europe LLC", a company incorporated and existing under the laws of United States of America, having its registered office at One Procter & Gamble Plaza, USA – 45202 Cincinnati, Ohio, registered with the Registrar of Companies under number 31-1311017 ("P&G Eastern Europe LLC"),

duly represented by Mrs Alexandra Pizzo, previously named, by virtue of a proxy given in Cincinnati, on 5 May 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of "Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 22,569.-, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B108875 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1198 of 12 November 2005. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5th February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 602 of 22 March 2010.

The general meeting of partners is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twenty-two thousand five hundred sixty-nine US dollars (USD 22,569.-) up to twenty-two thousand six hundred twenty-one US dollars (USD 22,621.-) by the issue of fifty-two (52) new shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

Art. 6. «The Company's share capital is set at twenty-two thousand six hundred twenty-one US Dollars (USD 22,621.-) represented by twenty-two thousand six hundred twenty-one (22,621) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twenty-two thousand five hundred sixty nine US Dollars (USD 22,569.-) up to twenty-two thousand six hundred twenty-one US Dollars (USD 22,621.-) by the issue of fifty-two (52) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

There appears Mrs Alexandra Pizzo, pre-named, who declares to subscribe in the name and for the account of the pre-named partners, on the basis of the above-mentioned proxies, to the newly issued shares as follows:

- nine (9) shares by P&G Nordic LLC, pre-named,

The share so subscribed has been fully paid by a contribution in kind consisting in two hundred sixty thousand eight hundred eighty-nine (260,889) ordinary shares, with a par value of five euro and sixteen cents (EUR 5.16) each, of Procter & Gamble Italia S.P.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Viale Giorgio Ribotta 11, Roma 00100, Italy, registered with the trade and companies register of Rome under number 00439220583.

The value of the contribution in kind made by P&G Nordic LLC is set at thirty-seven million four hundred twenty-eight thousand two hundred fifty-five US Dollars (USD 37,428,255.-), representing nine US Dollars (USD 9.-) for the share capital and thirty-seven million four hundred twenty-eight thousand two hundred forty-six US Dollars (USD 37,428,246.-) for the share premium.

- Forty-three (43) shares by P&G Eastern Europe LLC, pre-named,

The share so subscribed has been fully paid by a contribution in kind consisting in one million two hundred eighty-seven thousand four hundred eleven (1,287,411) ordinary shares, with a par value of five euro and sixteen cents (EUR 5.16) each, of Procter & Gamble Italia S.P.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Viale Giorgio Ribotta 11, Roma 00100, Italy, registered with the trade and companies register of Rome under number 00439220583.

The value of the contribution in kind made by P&G Easter Europe LLC is set at one hundred eighty-four million six hundred ninety-seven thousand eight hundred eighty-nine US Dollars (USD 184,697,889.-), representing forty-three US Dollars (USD 43.-) for the share capital and one hundred eighty-four million six hundred ninety-seven thousand eight hundred forty-six US Dollars (USD 184,697,846.-) for the share premium.

The proofs of the existence and of the value of the contributions in kind made by P&G Nordic LLC and P&G Easter Europe LLC in a total amount of two hundred twenty-two million one hundred twenty-six thousand one hundred forty-four US Dollars (USD 222,126,144.-) have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the general meeting decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

Art. 6. «The Company's share capital is set at twenty-two thousand six hundred twenty-one US Dollars (USD 22,621.-) represented by twenty-two thousand six hundred twenty-one (22,621) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- «Procter & Gamble Nordic LLC» une société de droit américain, ayant son siège social à One Procter & Gamble Plaza, USA – 45202 Cincinnati, Ohio, inscrite au Registrar of Companies sous le numéro 311360764 (“P&G Nordic LLC”), ici représentée par Madame Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Cincinnati, le 5 mai 2011.

- «Procter & Gamble Eastern Europe LLC», une société de droit américain, ayant son siège social à One Procter & Gamble Plaza, USA – 45202 Cincinnati, Ohio, inscrite au Registrar of Companies sous le numéro 31-1311017 (“P&G Eastern Europe LLC”),

ici représentée par Madame Alexandra Pizzo, prénommée, en vertu d’une procuration donnée à Cincinnati, le 5 mai 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu’elles sont tous les associés de «Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec un capital social de USD 22.569,-, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B108875 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1198 du 12 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 22 mars 2010.

L’assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l’ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf US dollars (USD 22.569,-) à vingt-deux mille six cent vingt-et-un US dollars (USD 22.621,-) par l’émission de cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d’un US dollar (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à vingt-deux mille six cent vingt-et-un US dollars (USD 22.621,-) représenté par vingt-deux mille six cent vingt-et-une (22.621) parts sociales ayant une valeur nominale d’un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

3. Divers.

L’assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale décide d’augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf US dollars (USD 22.569,-) à un montant de vingt-deux mille six cent vingt-et-un US dollars (USD 22.621,-) par l’émission de cinquante-deux (52) parts sociales, ayant une valeur nominale d’un US dollar (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

A comparu Madame Alexandra Pizzo, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des associés préqualifiés, en vertu des procurations sus-mentionnées, à l’émission des parts sociales comme suit:

- neuf (9) parts sociales par P&G Nordic LLC, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en deux cent soixante mille huit cent quatre-vingt-neuf (260.889) actions ordinaires, avec une valeur nominale de cinq euros et seize cents (EUR 5,16) chacune, de Procter & Gamble Italia S.P.A., une société constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social à Viale Giorgio Ribotta 11, Roma 00100, Italie, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Rome, sous le numéro 00439220583.

Le montant de l’apport en nature effectué par P&G Nordic LLC est fixé à trente-sept millions quatre cent vingt-huit mille deux cent cinquante-cinq US dollars (USD 37.428.255,-) représentant neuf US dollar (USD 9,-) pour le capital social

et trente-sept millions quatre cent vingt-huit mille deux cent quarante-six US dollars (USD 37.428.246,-) pour la prime d'émission.

- quarante-trois (43) parts sociales par P&G Eastern Europe LLC, préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en un million deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cent onze (1.287.411) actions ordinaires, avec une valeur nominale de cinq euros et seize cents (EUR 5,16) chacune, de Procter & Gamble Italia S.P.A., une société constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social à Viale Giorgio Ribotta 11, Roma 00100, Italie, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Rome, sous le numéro 00439220583.

Le montant de l'apport en nature effectué par P&G Eastern Europe est fixé à cent quatre-vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf US dollars (USD 184.697.889,-) représentant quarante-trois US Dollars (USD 43,-) pour le capital social et cent quatre-vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante-six US dollars (USD 184.697.846,-) pour la prime d'émission.

Les preuves de l'existence et de la valeur des apports en nature effectués par P&G Nordic LLC et P&G Eastern Europe LLC. d'un montant total de deux cent vingt-deux millions cent vingt-six mille cent quarante-quatre US dollars (USD 222.126.144,-) ont été soumises au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à vingt-deux mille six cent vingt-et-un US dollars (USD 22.621,-) représenté par vingt-deux six cent vingt-et-une (22.621) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PIZZO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 mai 2011. Relation: EAC/2011/6056. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011073648/173.

(110081553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

INSIDE group, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 28.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074100/10.

(110082509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Jefferson Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.806.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2011 à 16.00 heures,

est nommé administrateur et administrateur-délégué Henricus HOUF, né le 17 mars 1967 à Nederweert, Pays-Bas et demeurant Acaciastraat 33, NL-6031 XW Nederweert, Pays-Bas,

à effet du 25 mai 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013,

en remplaçant Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Le 26 mai 2011.

JEFFERSON INVESTHOLDING SA

Henricus HOUF

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011074106/18.

(110082074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 27 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Patrice Gilson (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 20 août 2010. Il a également été noté que le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Ian Baillie (demeurant au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Patrice Gilson. Monsieur Ian Baillie a terminé le mandat de Monsieur Patrice Gilson;

2. L'Assemblée a élu Monsieur Ian Baillie (demeurant au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) dans sa qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

3. L'Assemblée a réélu Messieurs Claude Kremer (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) ainsi que Monsieur Martin Tully (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2012;

4. L'Assemblée a réélu KPMG Audit à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ASHMORE SICAV 2

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice Président - Transfer Agency

Référence de publication: 2011082552/26.

(110091520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

JK Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.696.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 Huy, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société JK CONCEPT, dont le siège est établi à 95, Hauptstrooss à 9753 Heinerscheid (R.C.S. : B 151696), que je démissionne du poste de commissaire en date du 1^{er} janvier 2011.

Référence de publication: 2011074108/10.

(110082305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011074111/10.

(110082564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Kalista Developments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.260.

Le 23 mai 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société KALISTA DEVELOPMENTS S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011074113/12.

(110082047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Valad Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.614.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2011

- Alan Botfield, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société, en date du 1^{er} juin 2011;
- Madame Julia Vogelweith avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 1^{er} juin 2011, en tant qu'administrateur de catégorie A pour une durée d'un an.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Julia Vogelweith, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- Onno Bouwmeister, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- Frank de Bruycker, administrateur de catégorie B, avec adresse privée au 397D, Weena, NL – 3013 AL Rotterdam.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082504/22.

(110092201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Luxatlas, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 148.667.

La convention de domiciliation du siège social de la société LUXATLAS Sàrl, RCSL B-148667 a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 27 mai 2011.

Pour LUXATLAS Sàrl

FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2011074121/11.

(110082563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Nex-Foto Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 52.196.

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "NEX-FOTO CAPITAL", R.C.S. Luxembourg N°B 52.196, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 580 du 14

novembre 1995. Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois par acte du même notaire, en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 969 du 17 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. L'assemblée tenue en date du 12 avril 2011 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire agissant en remplacement du notaire instrumentaire soussigné avec le même ordre du jour n'étant pas régulièrement constituée suite au nombre insuffisant d'actions présentes et ou représentées, celle-ci a donc été ajournée à ce jour.

Des convocations mentionnant l'ordre du jour de l'assemblée ont été insérées dans le Journal, le Tageblatt et le Mémorial en date du 14 avril 2011 et du 30 avril 2011.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence dressée que sur les dix mille quatre cents (10.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) en circulation, une (1) action entièrement libérée, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence (tenant compte de la première assemblée tenue en date du 12 avril 2011 et suite à l'article 67-1. (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité des actions présentes et ou représentées

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. LAC/2011/23239. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073634/58.

(110081313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011074123/12.

(110082643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

The Glove Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

—
Résolution de l'associé unique en date du 10 mai 2011

La société «TGT ENTERPRISES Ltd», associé unique de la société à responsabilité limitée, The Glove Technology («la Société»), décide par la présente résolution de céder la totalité de ses parts sociales à des nouveaux associés de la manière suivante:

1. 36 parts sociales acquises par Monsieur Patrick HAMPE, né le 21 mars 1954 à Mouscron (Belgique) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

2. 36 parts sociales acquises par Madame Michèle LEFEBVRE, née le 21 janvier 1955 à Kortrijk (Belgique) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

3. 16 parts sociales acquises par Monsieur John WRIGHT, né le 18 octobre 1941 à Greifswald avec adresse privée au 74 Boulevard d'Italie, Sun Park, MC-98000 Monaco.

4. 3 parts sociales acquises par Monsieur Daniel BODEA, né le 11 mai 1970 à IASI (Romania) avec adresse privée au Sos. Moara De Foc nr 15, ap.3, 06600 Iasi, Romania.

5. 3 parts sociales acquises par Monsieur Thomas HAMPE, né le 14 juillet 1977 à Monaco avec adresse privée au 1017 Rural St Emporia, Kansas, 66801, USA.

6. 3 parts sociales acquises par Monsieur Vasile STRUGARU, né le 19 février 1973 à Gura Humorului avec adresse privée au Str. Musatini nr.41, ap.3, Iasi CP.700590, Romania.

7. 3 parts sociales acquises par Monsieur Siraveth SUKHANETR, né le 13 novembre 1963 à Bangkok, Thaïlande, avec adresse privée au 65, Sukhumvit Rd. Klogtannua Wattana, Bangkok, 10110, Thailand.

Pour extrait

Pour l'associé unique

Référence de publication: 2011079544/27.

(110088073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pro'Administra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 17, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 160.965.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le onze mai.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Maria Helena ALVES TEIXEIRA, secrétaire, née à Lisbonne (P), le 24 juin 1969, (1969 0624 020), épouse de Monsieur Claude SCHREIBER, demeurant à L- 4771 Pétange, 11, rue du Parc.

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet: La prestation de services administratifs, la gestion salariale, la gestion comptable et la traduction, ainsi que toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «PRO'ADMINISTRA S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Pétange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites par Madame Maria Helena ALVES TEIXEIRA, secrétaire, née à Lisbonne, le 24 juin 1969, épouse de Monsieur Claude SCHREIBER, demeurant à L- 4771 Pétange, 11, rue du Parc.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant

la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois euros (1.300.- euros).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Maria Helena ALVES TEIXEIRA, secrétaire, née à Lisbonne, le 24 juin 1969, épouse de Monsieur Claude SCHREIBER, demeurant à L-4771 Pétange, 11, rue du Parc.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de la gérante.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4818 Rodange, 17, avenue Dr. Gaasch.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu la comparante attentive au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ALVES TEIXEIRA, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6267. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 19 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011071866/104.

(110078851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Lafor 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.618.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61945 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074124/10.

(110082364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Lasheid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.257.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 12 avril 2011:

- constatation de la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Gaëtan de Spirlet en qualité de Président du conseil d'administration;
- reconduction des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Gaëtan de Spirlet, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074125/16.

(110082379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Panlogistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.068.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Hamacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 11 mai 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

PANLOGISTIC S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011076334/21.

(110084765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Luxmaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.823.

—
L'an deux mil onze, le vingt-quatrième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Céline GRENEN, employée privée, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LUXMASTER S.A. avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1803 du 22 juillet 2008 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 18 avril 2011.

Le procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signé „ne varietur“ par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

II) Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société:

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de UN MILLION TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III) Que par décisions datées du 18 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une seule tranche d'augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.000.000 (UN MILLION D'EUROS),

pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à UN MILLION TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.031.000,-)

par création de CENT MILLE (100.000) nouvelles actions, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les deux actionnaires actuels de la Société comme suit:

- INTESA SANPAOLO TRUST COMPANY S.P.A., avec siège social au 1, Corso Matteotti, Milan (Italie), laquelle a souscrit à QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE (95.000) actions et les a libérées intégralement moyennant une contribution en espèces de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000); et

- SIREFID S.P.A, ayant son siège social au 1, Corso Matteotti, I20122 Milan (Italie), laquelle a souscrit à CINQ MILLE (5.000) actions et les a libérées intégralement moyennant une contribution en espèces de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, sur le vu de deux bulletins de souscription et d'un certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation et l'épuisement du capital autorisé, l'article 5 des statuts de Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.031.000,-) représenté par CENT TROIS MILLE CENT (103.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 nouveau, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Céline Grenen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2011. LAC / 2011 / 24655. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011080870/76.

(110089782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Luxavie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 152.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074134/10.

(110082024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.404.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 avril 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet au 28 avril 2011 de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969, à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet au 28 avril 2011 à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Gerard Franklin, prénommé,

- Monsieur Victor Cucciniello, né le 12 novembre 1968 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 11, West 42nd Street, New-York NY 10036, Etats-Unis d'Amérique,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Senningerberg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011086939/32.

(110098139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CAM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAM IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2011083684/10.

(110093916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

CAM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAM IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2011083685/10.

(110093917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.
